

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 04 Avril 2019

Approbation compte rendu du 14/03/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Stéphane ZANI

INTERVENTION de Mme TREMBLAIS - trésorière au sujet de la santé financière de la commune. Les budgets dégagent fin 2018 une capacité d'autofinancement suffisante pour mener des projets d'investissements conséquents. Le bon résultat excédentaire de fonctionnement révèle une bonne gestion par la collectivité avec pour bémol les charges de personnel élevées par rapport aux autres communes de la même strate du nombre d'habitants (école à 6 classes obligeant à avoir plus de personnel qu'une commune qui n'a pas d'école ou une plus petite école).

01 – Comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2018 : de la régie du transport scolaire, du service assainissement, de la zone artisanale, des locaux commerciaux, des locaux non commerciaux et de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, DECLARE que les comptes de gestion précités, dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et VOTE les comptes de gestion 2018, à l'unanimité, par scrutin public à main levée.

02 – Budget Principal / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

un excédent d'exploitation de..... 468 162.69 €

un déficit d'investissement de - 145 098.99 € et un solde de restes à réaliser à 57 263.36€

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 145 098.99 €

Compte 1068 « Excédents capitalisés » 87 835.63€

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 380 327.06€

03 – Budget Annexe Régie Transport Scolaire / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :

un déficit d'exploitation de..... – 8 456.73 €

un excédent d'investissement de 23 731.04€

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 23 731.04 €

Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 8 456.73 €

04 – Budget Annexe Assainissement / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :

un excédent d'exploitation de..... 10 216.08 €

un excédent d'investissement de 75 625.93€

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 75 625.93 €
Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 10 216.08 €

05 – Budget Annexe Locaux commerciaux / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :

un excédent d'exploitation de..... 32 753.11 €
un déficit d'investissement de - 2 307.84 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... - 2 307.84€
Compte 1068 « Excédents capitalisés » 2 307.84€
Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 30 445.27€

06 – Budget Annexe Locaux non commerciaux / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :

un déficit d'exploitation de..... - 24 594.93 €
un déficit d'investissement de - 5 576.22€

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... - 24 594.93 €
Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 5 576.22€

07 – Budget Annexe Zone Artisanale / Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif du budget annexe a présenté :

un déficit d'exploitation de..... - 209 650.52 €
un excédent d'investissement de 19 066.98€

DECIDE

1°) d'affecter en 2019 les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 19 066.98 €
Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 209 650.52€

08 - Budget Principal / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 1 235 459.06 €
Recettes de fonctionnement..... 1 235 459.06 €
Dépenses d'investissement..... 850 810.63€
Recettes d'investissement..... 850 810.63€

09 - Budget Annexe Régie transport scolaire / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du service Régie transport scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 31 006.73 €
Recettes de fonctionnement..... 31 006.73 €
Dépenses d'investissement..... 23 881.04€
Recettes d'investissement..... 23 881.04€

10 - Budget Annexe Assainissement / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du service Assainissement.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 18 216.08 €
 Recettes de fonctionnement..... 18 216.08 €
 Dépenses d'investissement..... 78 785.93€
 Recettes d'investissement..... 78 785.93€

11 - Budget Annexe Locaux commerciaux / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du service Locaux commerciaux.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 56 645.27 €
 Recettes de fonctionnement..... 56 645.27 €
 Dépenses d'investissement..... 18 678.84€
 Recettes d'investissement..... 18 678.84€

12 - Budget Annexe Locaux non commerciaux / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du service Locaux non commerciaux.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 45 699.15 €
 Recettes de fonctionnement..... 45 699.15 €
 Dépenses d'investissement..... 1 239 289.93€
 Recettes d'investissement..... 1 239 289.93€

13 - Budget Annexe Zone Artisanale / Budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 du service Zone Artisanale.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2019 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 226 919.52 €
 Recettes de fonctionnement..... 226 919.52 €
 Dépenses d'investissement..... 36 334.98€
 Recettes d'investissement..... 36 334.98€

14 – Taxes locales 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Le conseil municipal, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas augmenter ces taux qui s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 12.06 %
- taxe foncière (bâti) : 10.53 %
- taxe foncière (non bâti) : 73.62 %

15 – Amortissements

Monsieur le Maire explique que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Camion et véhicule	7 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel et outillage incendie	10 ans
Matériel technique	8 ans

Tracteur / Subvention achat	10 ans
Lame à neige	20 ans
Mobilier	10 ans
Matériel / Appareils attelés	10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

16 – Logements du Cheylard – lancement marché de travaux

Vu la délibération n°02 du 14/02/2019 validant l'avant-projet définitif,

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de lancer le marché de travaux pour la rénovation de l'étage du traiteur en deux logements sociaux sur le site AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest pour une durée de 3 semaines minimum.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer le marché, à faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest et Fixe les critères suivants pour le choix des entreprises : 40% pour la valeur technique de l'entreprise, 40% pour le prix et 20% pour le délai.

17 - Logements du Cheylard – Prêt trésorerie court terme

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé les travaux de la rénovation de l'étage d'Eric Traiteur en deux logements sociaux.

Pour ce faire et pour ne pas déstabiliser la trésorerie de la commune, Mr le Maire propose au conseil la réalisation d'une ligne de trésorerie et présente les propositions qu'il a reçu.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition du Crédit Agricole pour un taux fixe de 0.88% sur un montant emprunté de 110 000€ correspondant aux subventions attendues pour ce projet de la part de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

18 – Subvention communale voyage scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée plusieurs demandes de subvention, pour l'organisation de voyages scolaires, émanant des collèges et lycées de la région, fréquentés par des élèves de Saint Geniès.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer une subvention de cinquante euros par enfant, domicilié sur la commune, pour l'année scolaire 2018/2019.

19 – CC Pays de Fénelon – Approbation calcul de la CLECT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 21 Mars 2019, le Président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 12 Mars 2019.

Il rappelle qu'après approbation de celui-ci par les communes, le conseil communautaire fixera le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre.

Après avoir donné lecture du rapport, Monsieur le Maire propose d'approuver celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport établi par la CLECT en date du 12 Mars 2019 annexé aux présentes dit que les montants des attributions de compensation seront fixés par le conseil communautaire,
- AUTORISE le Maire à signer tout document et à prendre toute décision relatifs à l'exécution de la présente délibération.

20 – Ordures ménagères – Engagement 2° phase des nouvelles bornes de collecte

Suite à la présentation du nouveau système de collecte par le SICTOM du Périgord Noir,

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un éventuel positionnement de la commune pour la mise en place de ce nouveau système de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de prendre position pour la 2^{ème} phase d'implantation des bornes de collectes enterrées ou semi enterrées, qui débuterait en Septembre 2019,
- DEMANDE au SICTOM du Périgord Noir d'affiner le projet présenté, notamment au niveau des futures implantations des zones de collecte,
- CREE une commission ad hoc pour travailler sur le projet composée de Marion Chaput, Olivier Fournier, Charles Molina, Sonia Cournil, Stéphane Zani, Alain Dalix et Michel Lajugie.

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur la location possible du broyeur avec cantonnier pour broyage des branches chez les habitants (au coût horaire) : en attente de décision
- Mr le Maire fait part au conseil d'une demande reçue concernant l'état du chemin entre le Moulin du Breuil et La Riterie (Paulin) . Il propose au conseil d'y faire livrer un camion de castine et de l'étaler en régie. Validation à l'unanimité
- Accès Hangar des chasseurs : Au vue du monde qui va être accueilli le 12/05/19 pour la Belle des Louvetiers, Mr le Maire propose au conseil de prendre en charge le nivelage du chemin (environ 450€ HT) et les chasseurs étaleront le gravier récupéré au dépôt du cimetière eux – mêmes. Validation à l'unanimité
- Information concernant les modifications à venir pour les transports scolaires : gérés par la Région et harmonisation des pratiques au niveau des 12 Départements. Modification des tarifs, applicables suivant le quotient familial. Décision au prochain conseil.
- Demandes marché :
 - o Jardins de Valojoux : OK à l'unanimité
 - o Delize Italiane (glaces) : NON car déjà glacier
 - o William Vermeech (confiserie) : OK à la majorité
 - o Lydia Perovic (accessoires coton biologique) : OK à l'unanimité pour les mercredis
 - o Christine Paruch (garde-manger) : Ok à l'unanimité mais maxi 6 ml
 - o Ice'n rolls (glaces) : NON car déjà glacier
 - o Bijoux Nathalidée : OK à l'unanimité sur les espaliers le dimanche matin.

Prochaine réunion du Conseil : le Jeudi 16 Mai 2019 à 20h30